

Ecole Municipale de Musique de Beaurains

03.21.59.89.02

Le 24 août 2019

Madame, Monsieur,

Les inscriptions auront lieu aux dates suivantes à l'école **Jean Moulin**.

1. Nouveaux élèves : Lundi 09 et mardi 10 septembre de 17h à 19h.
2. Instrumentistes pour prise de contact avec le professeur et attribution des horaires.

• Flûte (Karine)	Mardi 3 septembre à 17h
• Saxophone (Enrico)	Mercredi 4 septembre à 18h
• Percussions	Mercredi 4 septembre à 17h30
• Trompette	Mercredi 4 septembre à 17h
• Trombone, tuba	Mercredi 4 septembre à 14h30
• Clarinette	Jeudi 5 septembre à 18h30
• Piano	Mercredi 4 septembre à 17h30h

Les horaires définitifs ne seront pas attribués tout de suite. Prévoyez plusieurs possibilités afin que chacun puisse obtenir satisfaction.

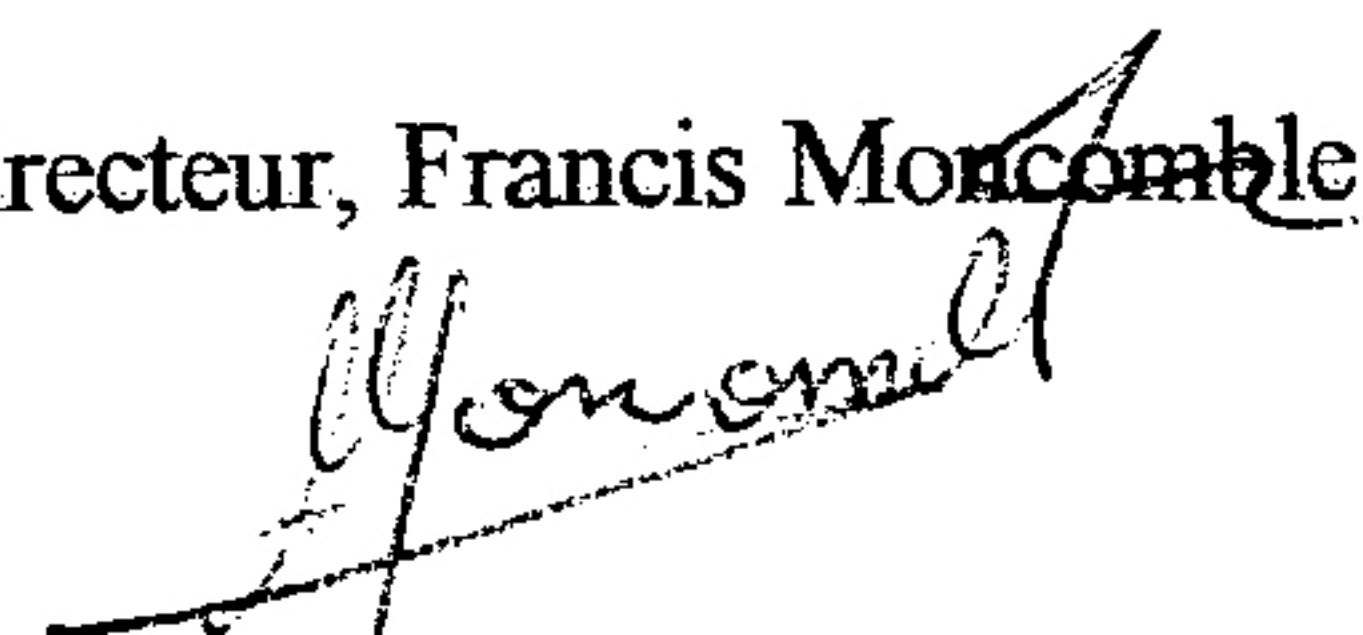
Vous trouverez au verso les horaires, les tarifs 2019/2020 ainsi que quelques extraits du règlement municipal.

Attention à l'alinéa relatif à la réduction de 50% du montant des cours d'instrument en cas de participation à l'harmonie ou à la classe d'orchestre.

Cette réduction n'est pas automatique et vous devez en faire la demande.

Comptant sur votre présence ou votre appel en cas d'absence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le directeur, Francis Moncomble



Reprise des cours Mercredi 11 septembre

Horaires des cours de Formation Musicale (solfège)

Initiation (CP)	1h	samedi	11h15-12h15		
Initiation (CE1)	1h	mardi	17h00-18h00	ou mercredi	11h15-12h15
1 Cycle A	1h15	mardi	18h00-19h15	ou mercredi	10h00-11h15
1 Cycle B	1h15	mercredi	13h30-14h45	ou lundi	17h00-18h15
1 Cycle C	1h15	mercredi (30min en commun)	14h45-16h00	ou mercredi	15h30-16h45
1 Cycle Fin	1h15	mercredi	17h00-18h15		
2 Cycle A	1h15	lundi	18h15-19h30		
2 Cycle B	1h15	jeudi	18h00-19h15		
2 Cycle Fin	1h15	jeudi	19h15-20h30		

Tarifs 2019/2020

Redevance annuelle En euros	Elèves domiciliés à Beaurains suivant quotient CAF	Elèves extérieurs à Beaurains
Formation musicale	De 30 à 85	175
Formation Instrumentale Première année confirmé	De 30 à 85	350
	De 50 à 175	700
Piano (sous conditions)	De 50 à 175	350
Prêt d'un instrument	De 30 à 85	175
		Réduction de 10% pour 2 personnes d'une même famille. Réduction de 20% pour 3 personnes d'une même famille. Réduction de 30% pour 4 personnes d'une même famille.

L'inscription à un cours d'instrument implique la fréquentation d'un cours de solfège.

Tout élève fréquentant la classe d'orchestre bénéficiera d'une remise de **50%** sur le cours d'instrument (limité à un) **avec obligation de participer activement aux répétitions et aux concerts. (demande à remplir)**

Tout élève fréquentant l'harmonie bénéficiera d'une remise de **50%** sur le cours d'instrument (limité à un) **avec obligation de participer activement aux répétitions, concerts et manifestations patriotiques en particulier 10, 11 novembre et 8 mai. (demande à remplir)**

Le non-respect de ces obligations donnera lieu à une facturation des cours.

Pour les enfants du personnel communal, il est fait application du tarif beaurinois.

Tout trimestre commencé est dû intégralement et toute démission doit être signalée **par courrier** au directeur.